

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202411-149

Du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Chandolas, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, BERRES Thierry, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, MARCHAL Yannick, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de LASTELLA Carole), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), THIBON Jean François (pouvoir de PLANET Olivier), GONTIER Philippe (pouvoir de ROUSTANG Yves), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean-Pierre), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de BOISSIN Eric), COULANGE François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), PARMENTIER Luc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), FAURE Alexandre (pouvoir de PIOLAT Didier), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoir : 13

Date de la convocation 6 novembre 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : PACTE LOCAL DES SOLIDARITES SUD ARDECHE :
CONVENTIONS FINANCIERES 2024**

Le Président rappelle que le Pacte Local des Solidarités du Sud Ardèche permet de mobiliser 203 000 € de subvention de l'Etat en 2024 pour financer 14 actions à l'échelle des 3 intercommunalités.

Il précise que 5 Actions sont portées par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie avec 51 000 € de subvention de l'Etat. Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

Pour la parentalité, 17 000 € sont fléchés pour le Centre Socio Culturel Le Ricochet et 10 000 € pour L'Ilot Z'enfants. Ces crédits seront versés aux associations par avenant aux conventions existantes.

Pour l'alimentation, une mission sera confiée à Pétale 07 et au Civam avec une subvention de 12 000 € sur un budget de 15 000 €.

Pour le logement, une mission sera confiée au Foyer de l'Oiseau bleu à hauteur de 12 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter le budget et le plan de financement des actions 2024 du PLS sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes,

Acter les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec le Ricochet et Ilot Z'enfants pour les actions liées à la parentalité,

Acter les prestations de services à Pétale 07 et au Civam pour les actions liées à la précarité alimentaire,

Acter la prestation de service au Foyer de l'Oiseau bleu pour les actions liées au logement,

Autoriser le Président à signer les différents documents,

Inscrire ces éléments en dépenses comme en recettes dans le budget 2024,

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Christophe DEFFREIX

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

